

|                        |
|------------------------|
| Initiales du maire     |
|                        |
|                        |
| Initiales du dir. gén. |

## PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Lotbinière, tenue le **20 décembre 2023** à 19 h 04.

### PERSONNES PRÉSENTES :

Siège #1 - Madame Nadine Demers  
Siège #2 - Monsieur Sylvain Pillenière  
Siège #3 - Monsieur Philippe Jean  
Siège #4 - Monsieur Robert Péloquin  
Siège #5 - Monsieur Pierre Lemay  
Siège #6 - Monsieur Marin Groleau

### PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Jean Bergeron, maire.

Madame Sandra Bélanger, directrice générale & greffière-trésorière, participe à la rencontre.

### 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**336-12-2023**

### 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Pillenière  
Appuyé par Pierre Lemay

Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUJETS À DISCUTER
  - 3.1 - Adoption du projet final - REG 325-2023 / Décrétant l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux 2024
- 4 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

### 3 - SUJETS À DISCUTER

**337-12-2023**

#### 3.1 - Adoption du projet final - REG 325-2023 / Décrétant l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux 2024

Considérant que, par la résolution 333-12-2023, Philippe Jean a déposé un avis de motion et présenté le projet 1 du règlement REG 325-2023 décrétant l'imposition des taux de taxes foncières, des compensations et des tarifs pour les services municipaux 2024;

Il est proposé par Sylvain Pillenière

Appuyé par Robert Péloquin

Que demande de dispense de lecture soit faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit règlement;

Que ce règlement abroge et remplace toute disposition de règlement ou de résolution antérieure, dont le règlement REG 311-2022;

Que le projet final du règlement REG 325-2023 soit disponible sur le site internet de la municipalité pour consultation par le public et que ce même projet soit disponible en version papier pour ceux qui ne possèdent pas les outils nécessaires à sa consultation en ligne.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### **4 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**338-12-2023**

#### **5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Philippe Jean

Et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 h 13.

Constat

Par sa signature, le maire reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, qu'il renonce à l'exercice de son droit de veto.

---

Jean Bergeron  
Maire

---

Sandra Bélanger  
Directrice générale & greffière-trésorière

FIN DU PROCÈS-VERBAL